

**Arrêté du 6 juin 2000 modifiant l'arrêté du 16 septembre 1999 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux**

NOR: ATEN0090244A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 28 juin 1984 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 portant attribution des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 16 septembre 1999 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 septembre 1999 susvisé est modifié comme suit :  
Au paragraphe « A. - Représentants de l'administration » :  
Membres suppléants :  
M. Découd (Jean-Michel), directeur adjoint du parc national des Ecrins, est nommé ;  
M. Courcol (Christian), chargé du bureau des réserves et des parcs nationaux à la sous-direction des espaces naturels (direction de la nature et des paysages), est nommé en remplacement de M. de Chazeaux (Philippe) ;  
M. Cantet (Jean-Luc), directeur par intérim du parc national de la Guadeloupe, est nommé en remplacement de M. Villers (Yves) ;  
M. Courgeon (Laurent), chargé de la mission pour le projet du parc national marin de Corse, est nommé en remplacement de M. Coutard (Jacques).

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.  
Fait à Paris, le 6 juin 2000.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de la nature et des  
paysages,*  
M.-O. GUTH